

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AAZ SPECIAL

Code ISIN : FR0007036397

FCP géré par LA FINANCIERE DESSELLIGNY

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (CAC 40) sur la durée de placement recommandée, via l'exposition en actions et l'investissement en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

Il est classé : « **Actions des pays de l'Union Européenne** ».

L'indicateur de référence est le CAC 40.

Il est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La gestion est active, avec pour objectif la recherche de la performance. Notamment, la gestion recherchera des situations spéciales susceptibles d'optimiser le couple risque/rentabilité. Ces situations peuvent être liées à la structure capitalistique ou à la détention d'une probable sous-évaluation liée à un effet de mode, la terminologie la plus appropriée pour cette catégorie étant l'investissement contracyclique.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 75% à 100% sur les marchés actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations, de tous secteurs, dont :

- de 60% à 100% en actions françaises
- de 0% à 40% en actions des pays de l'Union Européenne hors actions françaises
- de 0% à 10% en actions hors zone euro
- de 0% à 100% en actions de petite capitalisation inférieure à 150 millions d'euros.

- de 0% à 25% en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) souverains, du secteur public et privé, libellés en euro et accessoirement en titres de créance libellés en devises autres que l'euro, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations, y compris de notation « spéculative » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

- de 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.
- de 0% à 30% au risque de change sur les devises de l'Union européenne autre que l'euro
- de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors de l'Union européenne.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 50% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action et de couverture au risque de change.
 - Titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change.
- Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi à 10h00 (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le jeudi sur les cours de clôture de Bourse. La valeur liquidative est calculée chaque jeudi de Bourse à Paris, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse. En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de Bourse du mois de décembre de chaque année ; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

← A risque plus faible, A risque plus élevé. →

rendement potentiellement plus faible							rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7		

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie « 5 » en raison de sa forte exposition en actions qui peuvent induire des fluctuations importantes à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	2% TTC maximum
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,58% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

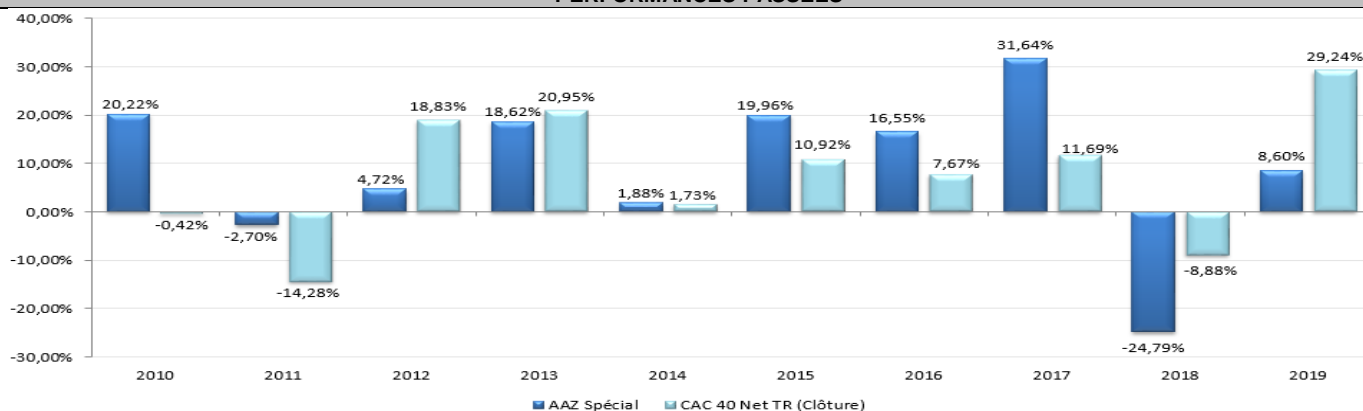
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés de l'exercice clos au 31/12/2019.

Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courant n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.lafinancieredesselligny.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence CAC 40 est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 03/09/1999

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Le FCP était constitué sous forme de FIA jusqu'au 15/03/2018

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA FINANCIERE DESSELLIGNY – 8, Rue de l'Arcade – 75008 – PARIS

Tél : 33(0)1 43 12 89 72 - ADRESSE WEB : www.lafinancieredesselligny.fr

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de LA FINANCIERE DESSELLIGNY sont disponibles sur le site internet de la société, à savoir : www.lafinancieredesselligny.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la société.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de LA FINANCIERE DESSELLIGNY ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

LA FINANCIERE DESSELLIGNY est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2020.